

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3412-MB/SC

ARRÊTÉ N° 2024/225

Portant délégation de fonctions

Le Maire de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 puis du 2 février 2023 fixant le nombre d'Adjoints au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 et du 2 février 2023

ARRETE

Article 1

Madame **Virginie RAPIN**, Conseillère Municipale, est déléguée :

- au Fonds de Solidarité pour le Logement volet Energie (FSLE),
- à l'accessibilité, au handicap, à la ville inclusive et plus particulièrement à la commission extramunicipale en faveur des personnes handicapées.

Par ailleurs, elle assiste Mme Marie CORNEILLE, Adjointe au Maire.

Article 2

Madame Virginie RAPIN est désignée pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints.

Article 3

Les délégations visées aux articles 1 et 2 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4

Ces délégations sont exercées pour la durée du mandat du Conseil municipal issu des élections du 28 juin 2020, sauf révocation de ma part.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, et dont ampliation sera notifiée :

- à Madame Virginie RAPIN
- à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 8 février 2024

Madame le Maire


Michèle LUTZ

Spécimen de signature de Madame Virginie RAPIN :



Spécimen de paraphe de Madame Virginie RAPIN :



Copie par courriel :

- au service Accueil pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse
- à Mme Marie CORNEILLE, Adjointe au Maire
- au service des affaires démographiques
- au service contrôle et comptabilité centrale
- au service ressources humaines
- au service affaires juridiques
- au service action sociale
- au Trésorier Principal de Mulhouse
- au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse